GEDI VEPRO

Fabricant de Vêtements Professionnels

## DECLARATION DE CONFORMITE UE

*«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»*

En qualité de fabricant de **vêtements de protection, GEDIVEPRO** :

Siège Social : 127, rue Jules Bournet 03100 Montluçon – France
déclare que l'équipement de protection individuelle neuf suivant :

**Haut doublé polaire réf. HV2 FRS1**
**(Gilet sans manches / Parka / Veste / blouson / manteau)**



est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique, a effectué l'examen UE de type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type numéro 033/2023/0375 valable jusqu'au 22/06/2027.

Ce vêtement de protection est un EPI de catégorie 2 protégeant contre un risque important, et répond aux normes harmonisées suivantes :




**EN 14058:2017**




**EN ISO 20471 :2013+A1 :2016**




Gilet sans manches

**EN ISO 20471 :2013+A1 :2016**

Fait à Montluçon, le 22/02/2023,
Par Antoine Rousselin, en qualité de Directeur Général de GEDIVEPRO

GEDIVEPRO
Z.A.C de Pasquis - 127, Rue Jules Bournet
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 08 00 80- Fax 04 70 08 20 39
Siret : 339 901 522 - RC 87 B 5